



2eme Salon aux Vinyles & Instruments de musique

Dimanche 25 Janvier 2026 de 09h00 à 18h00

Salle Multi-Activités

Rue des géraniums – 38160 St Sauveur

Contact UGHETTO ALAIN 06/12/09/54/29

saintsauvrock@gmail.com

Bulletin d'inscription

A retourner à Saint Sauv'Rock – Chez Mr Ughetto Alain, 4 Avenue de St Vérand, Le Mas de Pétinot – 38160 St Marcellin accompagné de votre règlement, avant le vendredi 09/01/25.

Les réservations seront prises en compte dans l'ordre de réception et dans la limite des places disponibles.

Raison Social : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : __/__/__/__/__ Portable : __/__/__/__/__

Mail : _____

Nombre de personnes présentes sur le stand : _____

Exposant à titre ☐ Particulier (N° Carte Nationale d'Identité) : _____

☐ Professionnel (registre du commerce) : _____

Coût de la participation :

Table 15,00 € l'unité de 1,80m.

Un chèque de caution de 20,00 € sera à joindre avec votre paiement. Celui-ci vous sera restitué à la fin de la manifestation.

RESERVATION

_____ Table(s) x 15€ = _____ € TTC

Paiement par chèque à l'ordre de Saint Sauv'Rock. Sauf avis contraire lors de l'inscription, les chèques seront déposés en banque le lendemain de la manifestation.

Fait à _____ Le __/__/__

Signature de l'exposant, précédée de la mention « lu et approuvé ».



REGLEMENT A SIGNER OBLIGATOIREMENT

- L'installation aura lieu le dimanche 25/01/26 à partir de 7h00 et devra être terminée 15 minutes avant l'ouverture des portes (rappel 9h00). Une fois les véhicules vidés, ils seront stationnés sur le parking à l'arrière de la salle.
- Les emplacements des stands sont déterminés par l'organisation en fonction des réservations de chacun. Ils sont fixes et il est interdit d'apporter ses propres tables.
- Les emplacements sont nominatifs. Nul ne pourra louer ou sous-louer son emplacement.
- Toute sonorisation individuelle est interdite, aucun branchement électrique ne sera fourni.
- En cas d'absence de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué si le délai de prévenance est inférieur à une semaine (au plus tard le 16/01/26 sauf raisons graves et sur justificatifs).
- L'exposant est entièrement responsable de sa marchandise et de ce fait, doit assurer une présence permanente sur son emplacement. L'organisation ne saurait être tenue pour responsable de la détérioration ou du vol des objets exposés au public.
- La vente de supports (Vinyles, Cd, K7, Etc...) dits « pirates » ou copies non officielles est strictement interdite en France. Tout contrevenant s'expose à des sanctions pénales et administratives. L'organisation se réserve la possibilité d'exclure tout contrevenant sans que celui-ci ne puisse prétendre à quelconque remboursement de son emplacement.
- L'association Saint Sauv'Rock décline toute responsabilité quant aux conséquences pénales, administratives et financières auxquelles s'expose le contrevenant y compris la saisie des supports musicaux prohibés dans l'enceinte du Salon.
- Un chèque de caution de 20,00 € est demandé à l'inscription. Celui-ci sera restitué à la fin de la manifestation. En cas de dégradation du stand, les dégâts seront facturés 50,00 € la table & 20,00 € la chaise.
- La réception par l'organisateur du bon de réservation implique que l'exposant a pris connaissance du règlement et accepte de l'appliquer dans son intégralité.

Signature de l'exposant précédée de la mention « lu et approuvé » :

